

Dossier de presse 2019

Le label flamme verte :
la garantie du chauffage
au bois de qualité

flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

Le chauffage au bois aujourd'hui en France

Près de 25% des ménages français, soit plus de 7 millions de logements, utilisent aujourd'hui un équipement de chauffage au bois, qui peut représenter le chauffage principal du logement ou d'appoint en complément d'un autre mode de chauffage comme l'électricité, le gaz ou le fioul. L'objectif du gouvernement est de porter à 9,5 millions le nombre de logements chauffés au bois en 2023 avec un appareil efficace.

En 2017, selon une récente étude de l'ADEME, le parc était principalement composé d'inserts ou de cheminées à foyer fermé (46%) et de poêles à bûches (26%). La cheminée à foyer ouvert poursuit sa décroissance et ne représente plus que 13% des équipements. L'étude constate aussi une augmentation des appareils utilisant du granulé.

Ces dernières années, le parc s'est fortement renouvelé : en 2017, 37% des appareils sont âgés de moins de 5 ans et 55% de moins de 12 ans. Néanmoins, de nombreux efforts restent à fournir dans le renouvellement de certains équipements comme les inserts et les foyers fermés : en effet, 49% datent de plus de 12 ans et ne répondent pas aux performances énergétiques et environnementales que de nombreux fabricants proposent désormais.

Environ les trois quarts des équipements vendus sont labellisés Flamme Verte. Lancé par l'ADEME et les professionnels de la filière en 2000, le label rassemble aujourd'hui 72 entreprises et regroupe près de 5 200 modèles : cuisinières, chaudières, inserts et poêles à bûche ou à granulés.

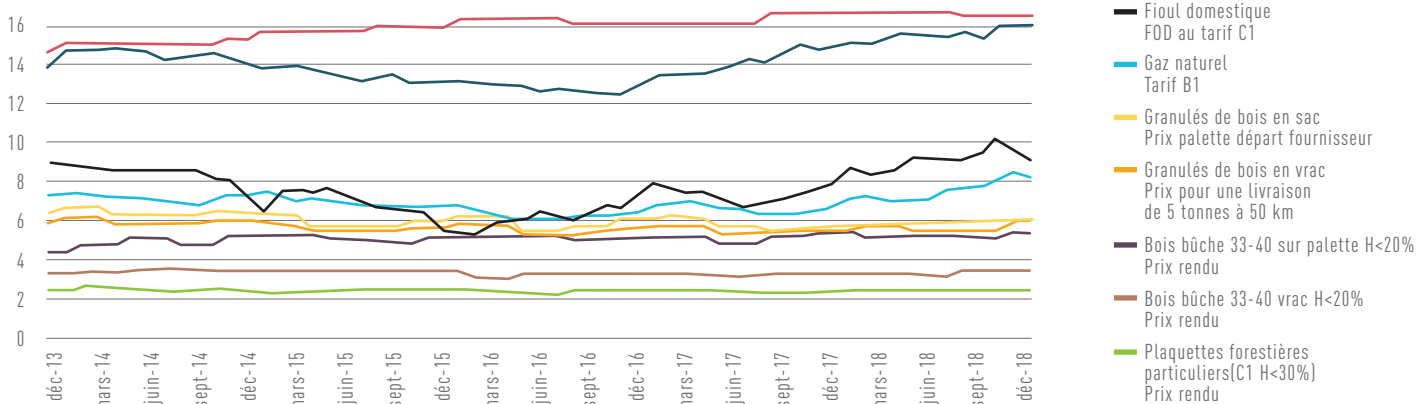
1 Les atouts du label : la performance énergétique et environnementale

Depuis bientôt 20 ans, ce label promeut des appareils de chauffage performants. Leur conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de rendement énergétique et d'émissions polluantes, sur laquelle s'engagent les fabricants, signataires de la charte Flamme Verte. Chaque année, les critères deviennent plus exigeants. Grâce au label Flamme Verte, d'importantes évolutions ont vu le jour. Ainsi, les rendements énergétiques ont augmenté d'au moins 25 % en moins de 15 ans et les émissions de polluants dans les concentrations

de fumées ont diminué considérablement : les émissions de monoxyde de carbone (CO), qui étaient supérieures à 1 % avant l'an 2000, se situent, aujourd'hui, à un maximum de 0,15 %. De leur côté, « en 10 ans, les émissions de particules les plus fines (PM2.5) ont été réduites de 40 %, en grande partie grâce aux évolutions techniques réalisées sur les appareils et au renouvellement du parc vieillissant » (CERIC).

➤ Une performance économique au service du portefeuille des ménages

Évolution du prix des principales énergies pour les particuliers en centimes d'Euros TTC/kWh PCI



Le bois énergie est un combustible au coût faible et stable, contrairement à celui des énergies fossiles. Le coût du chauffage d'un logement sera d'autant plus faible que l'équipement sera plus efficace sur le plan énergétique et adapté à la surface à chauffer. Les appareils labellisés Flamme Verte sont conçus dans ce but. L'intervention d'un professionnel pour évaluer les besoins et choisir le bon équipement est recommandée. Un autre élément essentiel pour profiter pleinement des qualités d'un appareil

labellisé Flamme Verte : le choix du bois de chauffage. Les essences et la qualité du bois sont déterminantes pour le fonctionnement optimal des équipements modernes : éviter l'utilisation de résineux et brûler du bois dont le taux d'humidité est inférieur à 20% permet d'obtenir le meilleur rendement. Les adhérents du label recommandent vivement de favoriser le bois de chauffage de qualité identifiable grâce aux certifications et marques comme NF Biocombustibles solides, DINplus & ENplus et France Bois Bûche.

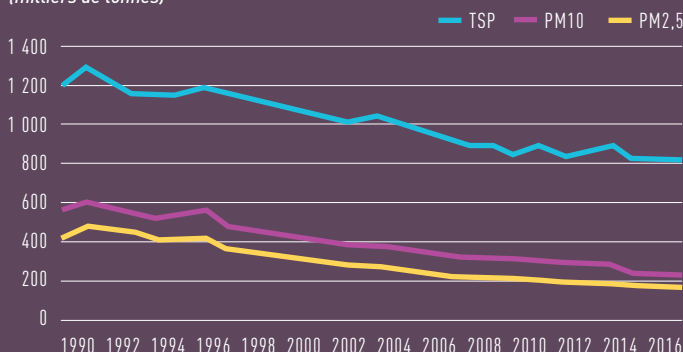
➤ Une performance environnementale au service de la lutte contre le changement climatique et de la qualité de l'air

Les émissions de poussière (PM)

Outre les économies sur la facture de chaque utilisateur d'un équipement de chauffage au bois, le label Flamme Verte travaille depuis sa création sur la diminution des émissions de polluants et de poussières et exige de hautes performances pour autoriser la labellisation des appareils mis sur le marché.

Les appareils Flamme Verte, alimentés par un combustible bois de qualité, répondent aux enjeux de la qualité de l'air. Depuis la création du label, les émissions de poussière issues de la combustion du bois dans les appareils ont diminué de 80%. Ainsi, un poêle à bûches Flamme Verte doit émettre moins de 40 milligrammes par mètre cube de fumée. Aujourd'hui encore, 82% des particules dues au chauffage au bois sont émises par des foyers ouverts et des appareils trop anciens, d'où l'importance d'accélérer le développement des équipements Flamme Verte.

Évolution des émissions de poussières en France de 1990 à 2016 (milliers de tonnes)



(Source : CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), format SÉCTEN avril 2008)

Les émissions de CO2

Le bois énergie est une énergie renouvelable qui participe à la lutte contre le changement climatique. C'est la raison pour laquelle l'Etat, qui a fixé un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays en 2030, encourage son développement.

La consommation d'énergies fossiles est la plus importante source d'émissions de CO2. L'utilisation de bois permet de réduire leur utilisation, par effet de substitution. Même si la combustion du bois génère aussi des émissions de CO2 - CO2 biomasse - ce dernier a été préalablement capté par la forêt et le sera de nouveau par les jeunes pousses en croissance dans le cadre de la gestion durable de la forêt, ce qui est le cas en France et en Europe. On a ainsi un cycle du carbone neutre (absorptions → émissions) puisque la forêt est en croissance continue depuis deux siècles.

2 Les aides publiques disponibles pour soutenir le développement d'un parc économique et respectueux de l'environnement

Aides nationales

Les pouvoirs publics soutiennent le développement du chauffage au bois et le renouvellement du parc.

Plusieurs aides sont à la disposition des particuliers :

- le CITE (Crédit d'impôt pour la transition énergétique) permet d'économiser 30% du prix de l'appareil
- les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) peuvent fournir jusqu'à 60% du montant des travaux selon les revenus des ménages pour tout logement construit depuis plus de 15 ans
- le chèque énergie, d'un montant de 50 à 280€ selon le foyer, peut être utilisé pour l'acquisition d'un équipement
- enfin, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet, selon le fournisseur choisi, de bénéficier d'une réduction de prix, selon l'équipement et les conditions de ressources.

Dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, il existe aussi une aide, dite « coup de pouce », qui encourage le particulier à passer d'un chauffage fioul, charbon ou gaz à un chauffage au bois.

En complément de toutes ces aides, le gouvernement a mis en place un prêt à taux zéro, dit éco PTZ, pour aider les ménages à financer, grâce à un prêt accordé sans intérêt par les établissements bancaires, leurs travaux de rénovation énergétique.

Aides locales

De plus en plus de collectivités apportent, elles aussi, des aides aux particuliers, à travers les Fonds air bois. Ces Fonds, financés par les territoires et l'ADEME, ont pour vocation d'aider les ménages disposant d'une cheminée ouverte ou d'un équipement de chauffage au bois ancien à les remplacer par les appareils performants labellisés Flamme Verte 7 étoiles. Le montant des aides accordées varie selon les collectivités de 400€ à 2 000€.

Il existe d'autres soutiens locaux qui peuvent être octroyés par les conseils régionaux, départementaux, les intercommunalités ou les communes. L'ANIL (agence nationale pour l'information sur le logement) recense les aides locales disponibles.





3

Les évolutions du label

Depuis 2010, les appareils labellisés portent une étiquette de performance énergétique et environnementale, utilisant un système d'étoiles. Le nombre d'étoiles est déterminé selon un calcul qui prend en compte les performances des appareils : rendement, émissions de monoxyde de carbone (CO), de particules fines (PM) et d'oxyde d'azote (NOx). Aujourd'hui, seuls les appareils les plus performants (6 et 7 étoiles) sont labellisés Flamme Verte et, à partir du 1^{er} janvier 2020, les équipements 7 étoiles seront les seuls à bénéficier du label.

ANNÉE	APPLICATION
1 ^{er} janvier 2018	Produits éligibles : 6 et 7 étoiles Suppression de la classe 5 étoiles
1 ^{er} janvier 2020	Produits éligibles : 7 étoiles Suppression de la classe 6 étoiles

Si, depuis janvier 2018, une étiquette européenne obligatoire renseigne sur la performance énergétique des équipements de chauffage en bois, cette dernière ne peut, toutefois, se substituer au label Flamme Verte. En effet, outre les performances énergétiques, le label intègre également les performances environnementales des équipements, le tout sous le contrôle d'un organisme tiers indépendant, Eurovent Certita Certification.

Pour obtenir le label Flamme Verte, les performances énergétiques et environnementales de chaque équipement sont contrôlées dans des laboratoires accrédités. Un appareil labellisé est un produit qui répond aux normes en vigueur ainsi qu'aux exigences les plus strictes en matière de performances énergétiques et environnementales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les industriels, regroupés au sein du label Flamme Verte, s'engagent, pour leurs équipements, à poursuivre et renforcer :

- l'augmentation de leurs performances énergétiques
- la diminution de leurs émissions de polluants dans l'atmosphère
- le contrôle des performances annoncées
- la sensibilisation de leurs clients aux bonnes pratiques d'installation, d'utilisation et d'entretien

TÉLÉCHARGEZ CETTE BROCHURE SUR WWW.FLAMMEVERTE.ORG

flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

Le label est une marque
du Syndicat des énergies renouvelables

FLAMME VERTE

C/o Syndicat des énergies renouvelables
13-15, rue de la Baume - 75008 Paris

Tél. : + 33 (0)1 48 78 05 60
contact@flammeverte.org
www.flammeverte.org

🐦 @FlammeVerte